Val de Gers
Communauté de Communes

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30/03/2023

DELIBERATIONS

Lors du Conseil d'Administration du 30/03/2023, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Val de Gers
Communauté de Communes

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30/03/2023

Lors du Conseil d'Administration du 30/03/2023, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° Délibération	**Objet**	**Approuvée/rejetée**
2023.CA01.01	Approbation des comptes de gestion 2022 – Budget principal du CIAS et budgets annexes	Approuvé
2023.CA01.02	Vote compte administratif 2022 – Affectation des résultats – Budget principal du CIAS	Approuvé
2023.CA01.03	Vote du compte administratif 2022 – Affectation des résultats – Budget SPRAD	Approuvé
2023.CA01.04	Vote du compte administratif 2022 – Affectation des résultats 2022 – Budget annexe SAAD	Approuvé
2023.CA01.05	Vote du compte administratif 2022– Affectation des résultats 2022 Budget annexe EHPAD	Approuvé
2023.CA01.06	Rectification affectation des résultats 2021 - Budget annexe EHPAD	Approuvé
2023.CA01.07	Vote budget primitif 2023 – Budget principal CIAS Val de Gers	Approuvé
2023.CA01.08	Vote budget primitif 2023 – Budget Service de Portage de Repas à Domicile (SPRAD)	Approuvé
2023.CA01.09	Vote budget primitif 2023 – Budget d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)	Approuvé
2023.CA01.10	Vote EPRD 2023 – Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses - EHPAD Val de Gers	Approuvé
2023.CA01.11	Tarifs repas des visiteurs et du personnel de l'EHPAD	Approuvé
2023.CA01.12	Modification du contrat de séjour de l'EHPAD	Approuvé
2023.CA01.13	Subvention amicale sapeurs-pompiers de Masseube	Approuvé
2023.CA01.14	Tarifs bénéficiaires payants du SAAD	Approuvé

Le Président
François RIVIERE

La secrétaire de séance
Corinne ROUSSEAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers
CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_01-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Approbation des comptes de gestion 2022 – Budget principal du CIAS et budgets annexes

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (principal et annexes : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, Service de Portage de Repas à Domicile, EHPAD) de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice **2022**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des membres présents, **DÉCLARE*** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice **2022** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL DE GERS

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue duo

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers
CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_02-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.
M. BIFFI a donné pouvoir à M. RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Vote compte administratif 2022 – Affectation des résultats – Budget principal du CIAS

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

ADOPTE le compte administratif 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	- 34 134,59 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion	B	694 534,07 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	A+B	660 399,48 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	11 974,29 €
Restes à réaliser : Dépenses : 0,00 € Recettes : 0,00 € Solde des restes à réaliser	D	0,00 €
Besoin de financement à la section d'investissement	E =C+D	0,00 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	0,00 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté)	A+B-F	660 399,48 €

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL DE GERS

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod 540730 - 10/10 Fabrègue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers
CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_03-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Vote du compte administratif 2022 – Affectation des résultats – Budget SPRAD

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

ADOPTE le compte administratif 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	- 425,71 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion	B	24 716,11 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	A+B	24 290,40 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	871,68 €
Restes à réaliser : Dépenses : 0,00 € Recettes : 0,00 €	Solde des restes à réaliser D	-
Besoin de financement à la section d'investissement	E =C+D	-

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	-
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté)	G=A+B-F	24 290,40 €

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL DE GERS

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers
CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_04-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :
MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Vote du compte administratif 2022 – Affectation des résultats 2022 – Budget annexe SAAD

*Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote :*

- **ADOPTE** le compte administratif 2022 du budget du SAAD, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement - 2022					
Section	Dépenses	Recettes	**Résultat comptable**	Reprise de résultat antérieur	**Résultat à affecter**
Fonctionnement	1 275 712,74 €	1 169 901,73 €	**(-) 105 811,01 €**	(-) 8 550,27 €	**(-) 114 361,28 €**

Section d'investissement - 2022					
	Dépenses	Recettes	**Résultat comptable**	Reprise de résultat antérieur	**Résultat à affecter**
Investissement	5 161,75 €	1 127,01 €	**(-) 4 034,74 €**	(-) 217,21 €	**(-) 4 251,95 €**

- **PROPOSE** que le résultat de la section de fonctionnement soit affecté de la manière suivante :

  - Le résultat déficitaire, soit – 114 361,28 €, affecté en report à nouveau déficitaire, qui sera apuré sur 5 ans et dont la reprise annuelle de 22 872,26 € sera portée sur la ligne budgétaire 002 (déficit de fonctionnement reporté).

- **PROPOSE** que le résultat de la section d'investissement soit affecté de la manière suivante :

  - Le résultat déficitaire, soit – 4 251,95 € affecté en déficit d'investissement à reporter en 2023, porté sur la ligne budgétaire 001 (déficit d'investissement reporté).

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers

CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le 27/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_05_2-BF

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Vote du compte administratif 2022– Affectation des résultats 2022 Budget annexe EHPAD

*Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote :*

- **ADOPTE** le compte administratif 2022 du budget de l'EHPAD, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'exploitation - 2022					
Sections tarifaires	Dépenses	Recettes	**Résultats comptables**	Reprise de résultat antérieur	**Résultat à affecter**
Hébergement	2 086 258,92 €	2 040 308,03 €	**(-) 45 950,89 €**		**(-) 45 950,89 €**
Dépendance	621 115,02 €	528 653,63 €	**(-) 92 461,39 €**		**(-) 92 461,39 €**
Soins	1 403 624,34 €	1 429 652,47 €	**(+) 26 028,13 €**	(+) 31 001,34 €	**(+) 57 029,47 €**
Total			**(-) 112 384,15 €**		**(-) 81 382,81 €**

	Dépenses	Recettes	**Résultat comptable**
Investissement	172 367,95 €	64 052,00 €	**(-) 108 315,95 €**

- **PROPOSE** que les résultats de la section d'exploitation soient affectés de la manière suivante :

- le résultat déficitaire de la section hébergement - 45 950,89 € en report à nouveau déficitaire (compte 119.34)

- le résultat déficitaire de la section dépendance – 92 461,39 € en report à nouveau déficitaire (compte 119.34)

- le résultat excédentaire de la section soins + 57 029,47 € en report à nouveau excédentaire (compte 110.34)

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue duo

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers

CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_06-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Rectification affectation des résultats 2021 - Budget annexe EHPAD

*Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote :*

- **RECTIFIE l'affectation de résultat 2021 excédentaire de la section hébergement présentée comme suit :**

Section d'exploitation - 2021					
Section tarifaire	Dépenses	Recettes	**Résultat comptable**	Reprise de résultat antérieur	**Résultat à affecter**
Hébergement	1 791 175,75 €	1 875 580,66 €	**(+) 84 404,91 €**	(-) 42 896,76 €	**(+) 41 508,15 €**

- **PROPOSE** que la partie du résultat excédentaire de la section hébergement, soit 33 908,27 € ne soit plus affecté à l'investissement (compte 10682) mais porté en report à nouveau excédentaire.

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,
Le Président,

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL DE GERS

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Nabrègue d.o

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers

CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_07-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Vote budget primitif 2023 – Budget principal CIAS Val de Gers

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2023 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	660 399,48 €	660 399,48 €
INVESTISSEMENT	16 611,29 €	16 611,29 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ***DÉCIDE :***

D'APPROUVER les inscriptions budgétaires 2023 du budget principal du CIAS Val de Gers telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

François RIVIERE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL DE GERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers
CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_08-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Vote budget primitif 2023 – Budget d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2023 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 464 872,26 €	1 464 872,26 €
INVESTISSEMENT	4 251,95 €	4 251,95 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ***DÉCIDE :***

D'APPROUVER les inscriptions budgétaires 2023 du budget du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL DE GERS

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers
CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_09_1-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Vote budget primitif 2023 – Budget Service de Portage de Repas à Domicile (SPRAD)

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2023 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	216 000,00 €	216 000,00 €
INVESTISSEMENT	1 282,68 €	1 282,68 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ***DÉCIDE :***

D'APPROUVER les inscriptions budgétaires 2023 du budget du Service de Portage de Repas à Domicile (SPRAD) telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL DE GERS

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Réf. 540730 - 10/10 Fabrègue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers
CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_10-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Vote EPRD 2023 – Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses - EHPAD Val de Gers

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 EPRD applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2023 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 997 878,00 €	3 997 878,00 €
INVESTISSEMENT	85 325,54 €	85 325,54 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ***DÉCIDE :***

D'APPROUVER les inscriptions budgétaires 2023 de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) de l'EHPAD Val de Gers telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL DE GERS

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers
CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_11-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Tarifs repas des visiteurs et du personnel de l'EHPAD

Les agents de l'EHPAD et les proches qui rendent visite aux résidents peuvent se restaurer le midi à l'EHPAD. Dans ce cas ils réservent et règlent leur repas auprès du régisseur de l'EHPAD.

Les tarifs appliqués dépendent de ceux de la cuisine centrale, or, ces derniers évoluent en fonction de la formule de prix du marché de restauration qui prend en compte notamment l'inflation. Les tarifs actuels pour un repas (déjeuner ou diner) pour les agents est de 5€ et de 10 € pour les visiteurs.

Les modifications proposées sont les suivantes :

	Tarifs pour avril 2023 Par repas (déjeuner ou diner)
Agents	5.60€
Visiteurs	11.50€

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ***DÉCIDE :***

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs ci-dessus applicables à compter de l'entrée en vigueur de la délibération

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,
Le Président,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

François RIVIERE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL DE GERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par l'abrégue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT' Mod. 540730 - 10/10 abrégue duo

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers
CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_12-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

M. BIFFI a donné pouvoir à M. RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Modification du contrat de séjour de l'EHPAD

Le Président expose à l'Assemblée le contenu du contrat de séjour de l'EHPAD.

Ce document a vocation à définir les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement de la personne, dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement ou de service. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel.

Le contrat de séjour est remis à chaque personne hébergée et le cas échéant, à son représentant légal, au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission.

Le contrat de séjour a été actualisé notamment afin d'y intégrer les dernières dispositions légales introduites notamment par le Décret du 28 avril 2022.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, ***DECIDE*** *:*

- **D'APPROUVER** le contrat de séjour de l'EHPAD joint en annexe de la délibération.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par l'abrégue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 abrégue d.o

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers

CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_13-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

M. BIFFI a donné pouvoir à M. RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Subvention de l'EHPAD à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Masseube

Le Président rappelle que les sapeurs-pompiers de Masseube, dont le Centre de Secours jouxte l'EHPAD, jouent un rôle important en matière de formation du personnel et de sécurité des résidents et du bâtiment.

Il propose de verser chaque année une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Masseube d'un montant de 150 €.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, ***DECIDE*** *:*

- **D'APPROUVER** le versement annuel d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Masseube.
- **DE FIXER** le montant de cette subvention à 150 €.

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,
Le Président,

François RIVIERE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL DE GERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT
Mod. 540730 - 10/10 fabrègue duo

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gers
CIAS
Val de Gers

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_14-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Le 30 mars 2023 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMS. GERAULT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, PERES, RIVIERE.

MMES. CASTEX, COLLONGUES, DANIELI, DEBATS, GABRIEL, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT-MARTIN.

Mr BIFFI a donné pouvoir à Mr RIVIERE et Mme TABARAN à Mme JOULLIE

Tarifs d'intervention du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Le Président indique qu'il convient de déterminer les tarifs d'intervention du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile en fonction de plusieurs paramètres :

- En prenant en compte le tarif autorisé par le Département du Gers pour les prestations réalisées dans le cadre de plans d'aide de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de l'Aide-Ménagère Personnes Agées et Personnes Handicapées (AMPA et AMPH), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

  En 2023, le tarif autorisé par le Département est de 23,50 € par heure d'intervention.

- En prenant en compte le tarif de remboursement des caisses et mutuelles pour les prestations réalisées dans le cadre de plans d'aide attribués par les caisses et mutuelles.

  En 2023, le tarif conventionnel des caisses de retraite est de 25,60 € par heure d'intervention. Le tarif conventionnel des mutuelles est de 23.50 € par heure d'intervention.

- En s'appuyant sur l'analyse des coûts réels du service pour les prestations réalisées en dehors d'un plan d'aide attribué par un organisme.

  En 2022, le coût de revient réel du service s'est élevé à 28,33 € par heure d'intervention.

Le Président propose d'appliquer les tarifs suivants :

Type des prestations	**Tarif par heure d'intervention**
Prestations réalisées dans le cadre de plans d'aide APA, PCH, AMPA, AMPH	23,50 €
Prestations réalisées dans le cadre de plans d'aide attribués par les caisses de retraite	25,60 €
Prestations réalisées dans le cadre de plans d'aide attribués par des mutuelles	23,50 €
Prestations réalisées en dehors d'un plan d'aide attribué par un organisme	26,25 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod 540730 - 10/10 abrègue d.m.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 032-263210056-20230330-2023_CA01_14-DE

Après avoir procédé au vote, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, ***DÉCIDE :***

- **D'APPLIQUER les tarifs d'intervention du Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile tels que proposés ci-dessus,**
- **DE TRANSMETTRE** cette décision au comptable public pour son exécution.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

François RIVIERE

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue